

SYNDICAT DU SUCRE DE LA REUNION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2026

SYNDICAT DU SUCRE DE LA REUNION

SYNDICAT PROFESSIONNEL

Siège social : 40, route Gabriel MACE – La Bretagne – 97492 SAINTE-CLOTILDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

Messieurs les Adhérents,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Syndicat du sucre de la Réunion relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et exposé dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

.../...

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Saint-Denis, le 10 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes :



EXA
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Vincent TESSIER

Bilan

ACTIF	31/03/2026			31/03/2025
	Brut	Amort.	Net	Net
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres Immos incorporelles	9 277	4 886	4 391	6 710
Immobilisations corporelles	23 697	23 697	0	0
Immobilisations financières	14 620	0	14 620	14 620
TOTAL I	47 594	28 583	19 011	21 330
Stocks MP, approvisionnements, en cours de production	0	0	0	0
Stocks de marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	5 538	0	5 538	3 206
Clients et comptes rattachés (2)	104 864	0	104 864	225 340
Autres créances (2) (3)	26 073	0	26 073	11 753
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	73 593	0	73 593	12 142
Charges constatées d'avance	12 750	0	12 750	19 728
TOTAL II	222 818	0	222 818	272 169
TOTAL GENERAL (I + II)	270 411	28 583	241 829	293 499
PASSIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Net		Net	
Capital social	0		0	
Ecart de réévaluation	0		0	
Réserve légale	0		0	
Réserves réglementées	0		0	
Autres réserves	0		0	
	Réserves à l'achat d'oeuvres d'artistes vivants	0		0
Report à nouveau	49 361		49 361	
Résultat de l'exercice	0		0	
Subventions d'investissement	0		0	
Provisions réglementées	0		0	
TOTAL I	49 361		49 361	
Total provisions pour risques et charges	TOTAL II 7 584		7 025	
Emprunts et dettes assimilées	0		0	
Avances et acomptes reçus	0		0	
Fournisseurs et comptes rattachés	100 223		141 334	
Dettes fiscales et sociales	0		84 661	
	Dont montant de la TVA	0		95 779
Comptes courants d'associés	0		0	
Autres dettes	0		0	
Produits constatés d'avance	0		0	
TOTAL III	184 884		237 113	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	241 829		293 499	

Annexes annexés au rapport
Commissaire aux comptes

Compte de résultat simplifié

Compte de résultat			31/03/2026	31/03/2025
Ventes de marchandises			0	0
Production vendue bien			0	0
Production vendue services			48 648	10 159
Chiffres d'affaires nets			48 648	10 159
Production stockée	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production		0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Autres produits			942 050	990 978
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			990 698	1 001 137
Achats de marchandises			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achat de matières premières			0	0
Variation de stock (matières premières)			0	0
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier/immobilier		511 693	549 304
Impôts, taxes		Dont CFE et CVAE	1 773	1 804
Rémunération du personnel			330 738	314 092
Cotisations sociales		dont cotisations personnelles de l'exploitant	143 611	122 788
Dotations aux amortissements			2 319	2 319
dont montant de l'amortissement du fonds de commerce			0	0
Dotations aux dépréciations			559	926
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	5	0
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		
Total des charges d'exploitation (II)			990 698	991 233
Résultat d'exploitation			0	9 904
Produits financiers			0	0
Produits exceptionnels			0	112
Charges financières			0	0
Charges exceptionnelles			0	10 016
Impôts sur les bénéfices			0	0
Bénéfice ou perte			0	0

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

ANNEXES

SYNDICAT DU SUCRE DE LA REUNION

N° de SIRET : 31849062000024

**33 RUE D'EMMEREZ DE CHARMOY LA BRETAGNE
97490 SAINTE CLOTILDE CEDEX**

DATE DE CLOTURE : 31/03/2026

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2026 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne comparative « 31-03-2025 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les brevets, concession, licences et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les progiciels ou logiciels sont amortis sur la durée de leur utilisation.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés en mode linéaire, sur la base de la durée d'utilisation envisagée.

1.3 Immobilisations financières

La valeur brute des éléments financiers de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur nette comptable des titres inscrits au bilan est inférieure à la quote-part correspondante des capitaux propres majorée des éventuelles plus ou moins-values latentes.

Les prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur nominale.

1.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont inscrites pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constituée le cas échéant afin de tenir compte des difficultés de recouvrement.

1.5 Provisions pour risques et charges

Provisions risques et charges :

La société constitue des provisions dès lors qu'il existe une obligation à la clôture trouvant son origine dans des événements passés et dont l'extinction nécessite une sortie de ressource probable sans contrepartie.

Provisions pour retraite :

La société n'est redevable envers ses salariés d'aucune garantie de ressources complémentaires aux régimes de retraite par répartition servis par les organismes sociaux.

L'entreprise a procédé à un calcul de charge potentielle en retenant l'effectif en contrat à durée indéterminée présent au 31 mars 2026. Le principe de calcul retenu est celui de la méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives.

Les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail évaluées au 31 mars 2026 sont couvertes par une provision d'un montant de 8 K€.

- L'évaluation des indemnités de départ à la retraite est basée sur la méthode des unités de crédit projetées. Elle concerne l'ensemble du personnel de la société.
- Les hypothèses de calcul tiennent notamment compte des paramètres suivants :
 - Taux d'actualisation de 4,06% ;
 - Taux de charges patronales retenu : taux de charges moyen de l'année civile de 2025 par catégorie (Etam, Cadre, Ouvrier) ;
 - Taux de mortalité : Table INSEE 2025
 - Cadres : date de départ volontaire à la retraite à 65 ans
 - Etam et Ouvriers : date de départ volontaire à la retraite à 64 ans

*Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes*

2. AUTRES INFORMATIONS

2.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Dans le cadre du contrôle légal des comptes, les honoraires des commissaires aux comptes ont été comptabilisés pour la somme de 7K€.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

Bilan

ACTIF	31/03/2026			31/03/2025
	Brut	Amort.	Net	Net
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres Immos incorporelles	9 277	4 886	4 391	6 710
Immobilisations corporelles	23 697	23 697	0	0
Immobilisations financières	14 620	0	14 620	14 620
TOTAL I	47 594	28 583	19 011	21 930
Stocks MP, approvisionnements, en cours de production	0	0	0	0
Stocks de marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	5 538	0	5 538	3 206
Clients et comptes rattachés (2)	104 864	0	104 864	225 340
Autres créances (2) (3)	26 073	0	26 073	11 753
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	73 593	0	73 593	12 142
Charges constatées d'avance	12 750	0	12 750	19 728
TOTAL II	222 818	0	222 818	272 169
TOTAL GENERAL (I + II)	270 411	28 583	241 829	293 499
PASSIF	Exercice N		Exercice N-1	
	Net		Net	
Capital social	0		0	
Ecart de réévaluation	0		0	
Réserve légale	0		0	
Réserves réglementées	0		0	
Autres réserves	0		0	
Report à nouveau	49 361		49 361	
Résultat de l'exercice	0		0	
Subventions d'investissement	0		0	
Provisions réglementées	0		0	
TOTAL I	49 361		49 361	
Total provisions pour risques et charges	7 584		7 025	
TOTAL II	7 584		7 025	
Emprunts et dettes assimilées	0		0	
Avances et acomptes reçus	0		0	
Fournisseurs et comptes rattachés	100 223		141 334	
Dettes fiscales et sociales	84 661		95 779	
Comptes courants d'associés	0		0	
Autres dettes	0		0	
Produits constatés d'avance	0		0	
TOTAL III	184 884		237 113	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	241 829		293 499	

Comptes annexes au rapport
du commissaire aux comptes

Compte de résultat simplifié

Compte de résultat		31/03/2026	31/03/2025
Ventes de marchandises		0	0
Production vendue bien		0	0
Production vendue services		48 648	10 159
Chiffres d'affaires nets		48 648	10 159
Production stockée	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	0	0
Production immobilisée		0	0
Subventions d'exploitation		0	0
Autres produits		942 050	890 978
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		990 698	1 001 137
Achats de marchandises		0	0
Variation de stock (marchandises)		0	0
Achat de matières premières		0	0
Variation de stock (matières premières)		0	0
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier/immobilier	511 693	549 304
	Dont CFE et CVAE	1 773	1 804
Impôts, taxes			
Rémunération du personnel		330 738	314 092
Cotisations sociales	dont cotisations personnelles de l'exploitant	143 611	122 788
Dotations aux amortissements		2 319	2 319
	dont montant de l'amortissement du fonds de commerce	0	0
Dotations aux dépréciations		559	926
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	5	0
Autres charges	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		
Total des charges d'exploitation (II)		990 698	991 233
Résultat d'exploitation		0	9 904
Produits financiers		0	0
Produits exceptionnels		0	112
Charges financières		0	0
Charges exceptionnelles		0	10 016
Impôts sur les bénéfices		0	0
Bénéfice ou perte		0	0

Comptes annuels annexés au rapport
descriptifs et justificatifs

Immobilisations - Amortissements

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	Fonds commercial	0	0	0	0	0
	Autres immobilisations incorporelles	9 277	0	0	9 277	0
	Terrains	0	0	0	0	0
	Sur sol propre	0	0	0	0	0
	Inst tech.,mat., out.	0	0	0	0	0
	Inst gale,agenc.,am. div.	23 697	0	0	23 697	0
	Matériel de transport	0	0	0	0	0
	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
	Immobilisations financières	14 620	0	0	14 620	0
	TOTAL	47 594	0	0	47 594	0

II	AMORTISSEMENTS	Valeur brute des amortissements au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des amortissements à la fin de
	Immobilisations incorporelles	2 566	2 319	0	4 886
	Terrains	0	0	0	0
	Sur sol propre	0	0	0	0
	Inst tech.,mat.,out.	0	0	0	0
	Inst gale,agenc. amen. divers	23 697	0	0	23 697
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
	TOTAL	26 263	2 319	0	28 583

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Relevé des provisions - Amortissements dérogatoires

A NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
Majorations exceptionnelles 30%	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	7 025	559	0	7 584
Provisions sur immobilisations	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	0	0	0	0
Autres provisions	0	0	0	0
TOTAL	7 025	559	0	7 584
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	Dotations	Reprises		
Immob. Incorporelles	0	0		
Terrains	0	0		
Constructions	0	0		
Inst. Techniques mat. et outillage	0	0		
Inst. générales, agencements amen. div	0	0		
Matériel de transport	0	0		
Autres immobilisations corporelles	0	0		
TOTAL	0	0		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT				
Indemnités pour congés payés, charges sociales et fiscales correspondantes	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
TOTAL	0			

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Etat des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations						
Prêts						
Autres immos financières						
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				300		300
Clients douteux ou litigieux						
Autres créances clients						
Créances représentatives de titres prêtés						
Personnel et comptes rattachés						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
Impôts sur les bénéfices						
Etat et autres collectivités						
Taxe sur la valeur ajoutée						
Autres impôts						
Etat - divers						
Groupes et associés						
Débiteurs divers						
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				130 937	130 937	
Charges constatées d'avance						
TOTAL DES CREANCES				143 987	143 687	300
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
l'origine						
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers						
Fournisseurs et comptes rattachés						
Personnel et comptes rattachés						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
Impôts sur les bénéfices						
Etat et autres collectivités publiques						
Taxe sur la valeur ajoutée						
Obligations cautionnées						
Autres impôts						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupes et associés						
Autres dettes						
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance						
TOTAL DES DETTES				184 884	184 884	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice						

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	0						0
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0						0
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	0						0
Réserves statutaires ou contractuelles	0						0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	49 361						49 361
Résultat de l'exercice	0						0
Subventions d'investissement	0						0
Provisions réglementées	0						0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	49 361	0	0	0	0	0	49 361

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Effectifs

Effectif	Effectif moyen salarié	
	31/03/2026	31/03/2025
Ingénieurs et Cadres	4	4
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2	2
Ouvriers		
TOTAL	6	6

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Charges à payer

Nature des charges	31/03/2026	31/03/2025
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	37 609	31 670
Dettes fiscales et sociales	68 511	77 073
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	106 120	108 743

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Produits à recevoir

Nature des produits	31/03/2026	31/03/2025
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Etat et autres collectivités publiques		
Autres créances	26 058	
Disponibilités		
Total	26 058	

Charges constatées d'avance

Nature des CCA	31/03/2026			31/03/2025		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Cotisations	6 750			7 988		
Consulting	6 000			6 000		
Archivage				1 555		
Voyages et déplacement				2 642		
Affranchissement				1 544		
Total	12 750			19 728	0	0

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Produits constatés d'avance

Nature des PCA	31/03/2026			31/03/2025		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	0	0	0	0	0	0

AUTRES PRODUITS

	31/03/2026
Appel de cotisations Sucrière de la Réunion	659 432
Appel de cotisation Sucrierie de Bois Rouge	282 614
Ecart de règlements	4
Total cotisations	942 050

Total autres produits	942 050
-----------------------	---------

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes